

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Accusé de réception en préfecture
066-21660726-20240409-DCM2024-09-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril à 19H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre.
Absents Excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,
Procuration : Fabrice Calmont à Bruno Cagny
M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-09 : Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire, Laurent LEYGUE;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations,

Vu le CGCT et son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Laurence BARNOLA a été élue pour présider la séance lors du vote du compte administratif ;

Considérant que Laurent LEYGUE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Laurence BARNOLA ;

Délibérant sur le Compte Administratif 2023 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion 2023 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif 2023:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	609.160,72€	0€	114.320,93€	45.566,95€
RECETTES	795.745,22€	0€	253.040,14€	62.318,24€
RESULTAT 2023	186.584,50€		138.719,21€	
REPORTS ANTERIEURS	49.195,14€		243.471,44€	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	235.779,64€		382.190,65€	

La Présidente de séance,
Laurence BARNOLA

